



**Séance d'ajournement du conseil municipal
Le lundi 18 décembre 2017, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Comptes à payer au 30 novembre 2017 (Partie 2)
3. Approbation de dépenses d'investissement au 30 novembre 2017
4. Demande de variations budgétaires 2017-01 et 2017-02
5. Dépôt des états comparatifs
6. Adoption – Règlement 2017-298 – permis et certificats
7. Demande de financement pour l'équipement des casernes incendie pour l'intervention hors route
8. GESPRO BDC inc. – Paiement no 4 - Quartier Espace Nature
9. Mandat professionnel – Dossier Ville de Carleton-sur-Mer c. Bernard
10. Autorisation de signatures – Servitude Hydro-Québec et Société TELUS Communication (rue Jean-Paul-Guité)
11. Approbation de signature – Patrimoine Canadien
12. Point d'information – Stationnement route 132 – Centre-ville
13. Prochaine séance du conseil
14. Autres sujets
15. Tour de table du conseil
16. Période de commentaires et de questions
17. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 18 décembre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Antoine Audet, conseiller
David Landry, conseiller
Mmes Marie-Hélène Richard, conseillère
Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général par intérim.

17-12-266 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 18 décembre 2017 soit accepté avec la modification du point 13 pour y lire le 15 janvier 2018 au lieu du 8 janvier 2018, le tout, en y laissant le point varia ouvert.

17-12-267 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2017 (PARTIE 2)

Il est PROPOSÉ par Antoine Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2017, au montant total de 83 997,01 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 novembre 2017.

Michelyne Leblanc, trésorière

17-12-268 APPROBATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU 30 NOVEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 novembre 2017, au montant de 1 121 413,86 \$, soit approuvé, tel que présenté.

17-12-269 DEMANDE DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES 2017-01 ET 2017-02

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville a adopté le règlement 2011-194 en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.2.2 de l'annexe A de ce règlement prévoit que le directeur général doit informer les membres du conseil d'une variation budgétaire de 5 000 \$ ou plus;

CONSDÉRANT QUE plusieurs variations budgétaires ont été soumises par la trésorière suite à l'analyse de l'état des activités de fonctionnement au 30 novembre de l'année financière en cours;
POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE les variations budgétaires présentées en annexe de la présente résolution portant les numéros 2017-01 à 2017-02, soient approuvées par le conseil municipal.

QUE ce document fait partie intégrante du procès-verbal.

17-12-270 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les états comparatifs sont déposés en date du 30 novembre 2017 au conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer.

17-12-271 ADOPTION – RÈGLEMENT 2017-298 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-152 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS PAR LA MODIFICATION DES TARIFS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DE CERTAINS PERMIS ET CERTIFICATS, AINSI QUE POUR CERTAINS SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le Conseil municipal peut modifier le règlement 2009-152 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier les tarifs exigés pour l'émission de certains permis et certificats, ainsi que pour certains services offerts par la ville;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à une séance d'ajournement de ce conseil, tenue le 18 septembre 2017;

ATTENDU QU' un projet du présent règlement a été adopté à une séance ordinaire du conseil, tenue le 4 décembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2017-298 modifiant le règlement 2009-152 sur les permis et certificats par la modification des tarifs exigés pour l'émission de certains permis et certificats, ainsi que pour certains services offerts par la Ville soit adopté.

17-12-272 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉQUIPEMENT DES CASERNES INCENDIE POUR L'INTERVENTION HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier à l'automne 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de financement permet aux services de sécurité incendie de demander un soutien financier pour l'acquisition d'équipements pour l'intervention hors route;

CONSIDÉRANT notre préoccupation constante pour l'amélioration de la sécurité des usagers des réseaux hors route sur notre territoire;

CONSIDÉRANT les besoins importants de notre service de sécurité incendie et de ceux des autres services de sécurité incendie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins réunis dépassent le montant maximal octroyé par le Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme d'aide financière;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à compléter la portion du dépassement du montant maximal octroyé par le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier concernant les équipements qu'elle acquiert pour l'optimisation de l'intervention hors route de son service de sécurité incendie.

**17-12-273 GESPRO BDC INC. – PAIEMENT NO 4 – DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL – QUARTIER ESPACE NATURE**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'entreprise GESPRO BDC inc. pour le développement immobilier résidentiel Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier, monsieur Alexandre Coulombe de la firme Englobe en date du 8 décembre 2017;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Antoine Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le paiement no 4 de la facture de l'entreprise GESPRO inc. concernant les travaux à faire pour le Quartier Espace Nature, pour un montant de 136 552,85 \$, avant les taxes applicables.

QUE ces paiements soient pris à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 2015-262.

**17-12-274 MANDAT PROFESSIONNEL – DOSSIER VILLE DE CARLETON-SUR-
MER C. BERNARD**

CONSIDÉRANT QUE dans l'affaire Ville de Carleton-sur-Mer c. Bernard, une demande pour permission d'en appeler d'une décision du tribunal administratif du Québec et pour suspendre l'exécution du jugement a été déposée à la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay Bois Mignault Lemay a informé la Ville de l'impossibilité de prendre le dossier pour des raisons de conflits d'intérêts;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de Carleton-sur-Mer de nommer la firme Stein et Monast, avocats pour la suite des procédures;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal nomme la firme Stein et Monast pour la suite des procédures concernant la demande d'appel de la décision du tribunal administratif du Québec.

Qu' autorisation soit donnée à la firme d'avocats Stein et Monast de consulter au besoin Me Nérée Cormier.

**17-12-275 AUTORISATION DE SIGNATURES – SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC
ET SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATION (RUE JEAN-PAUL-GUITÉ)**

CONSIDÉRANT le projet d'installation du réseau électrique et de télécommunication dans la rue Jean-Paul-Guité

CONSIDÉRANT QU' une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Société TELUS Communications est nécessaire pour la mise en place de ce réseau électrique et de télécommunication;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice des services administratifs et trésorière pour signer et parapher les actes et documents concernant ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville.

17-12-276 APPROBATION DE SIGNATURE – PATRIMOINE CANADIEN

Il est PROPOSÉ par Antoine Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise et mandate la directrice des services administratifs et trésorière pour signer tous les documents concernant Patrimoine Canadien ainsi qu'avec tous les autres bailleurs de fonds du projet des legs du 250^e de Carleton-sur-Mer.

**POINT D'INFORMATION – STATIONNEMENT ROUTE 132 –
CENTRE-VILLE**

Le maire informe les citoyens de la situation concernant le stationnement sur la route 132 au centre-ville de Carleton-sur-Mer.

17-12-277 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-259 visant à adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du mois de janvier 2018 est prévue le 8 janvier;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général par intérim seront absents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun de changer la date de la séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour y lire le 15 janvier au lieu du 8 janvier 2018.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les conseillers et le maire offrent leurs souhaits pour le temps des fêtes et soulignent leur implication dans leurs dossiers respectifs.

Le maire, Mathieu Lapointe, fait un retour sur certaines questions posées ultérieurement et informe les citoyens de:

- La dette totale de la Ville et son impact sur le budget annuel;
- Le règlement d'emprunt de 600 000 \$ pour le golf et la ventilation des travaux effectués à cette date.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Vingt (20) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Concernant le golf, des citoyens demandent le montant que fut versé au Centre des Congrès et ils s'interrogent sur la pertinence d'une ville d'investir sur un tel équipement.	Le maire mentionne que le montant serait d'environ 40 000 \$ et non 200 000 \$ comme la rumeur le veut. Il reviendra avec le montant exact. Le maire mentionne que la Ville devra, au cours des prochains mois, faire une réflexion sur l'avenir du golf.
Un citoyen demande si le taux de taxes de Saint-Omer sera le même que le reste de la Ville.	Le maire mentionne que cette question sera abordée lors de l'étude du budget 2018 qui sera adopté le 29 janvier prochain.
Des commentaires sont émis tels que : <ul style="list-style-type: none">- La pollution lumineuse- La qualité de l'air comme élément attractif- Le choix de la firme d'avocats spécialistes en expropriation- Le déneigement, procédure et efficacité- La marina	Le maire et les conseillers prennent note des commentaires exprimés.

17-12-278

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, Denise Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.